

# VILLE DE SAINT GENIS POUILLY

## NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE

### DU BUDGET 2021

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif et au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la ville de Saint-Genis-Pouilly ; elle est disponible sur le site internet de la commune.

Le Budget Primitif 2021 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes prévisionnelles pour la commune entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2021.

Le Budget Primitif 2021 a été approuvé le 1<sup>er</sup> décembre 2020 et le budget supplémentaire le 2 mars 2021 par le conseil municipal. Ils peuvent être consultés sur simple demande en mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

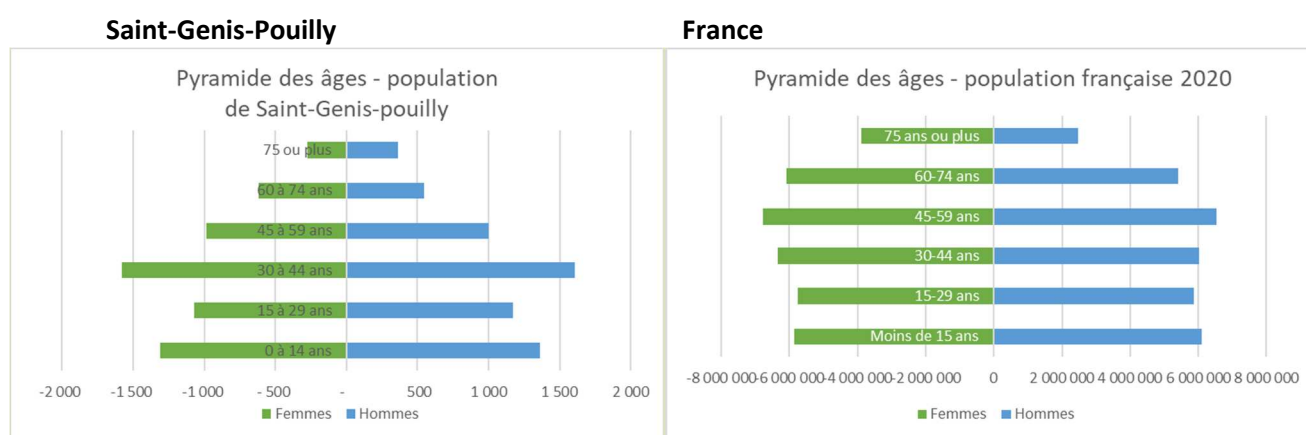
<b>I.</b>	<b>Contexte local</b>	<b>2</b>
<b>II.</b>	<b>Priorités du budget</b>	<b>2</b>
a.	En fonctionnement :	3
b.	En investissement :	3
<b>III.</b>	<b>Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement : évolution, structure</b>	<b>3</b>
a.	Section de fonctionnement – Recettes	3
b.	En section de fonctionnement – Dépenses	4
c.	Dans ce contexte :	5
d.	Section d'investissement – Recettes	5
e.	Section d'investissement – Dépenses	5
<b>IV.</b>	<b>Montant du budget</b>	<b>6</b>
<b>V.</b>	<b>Crédits d'investissement et le cas échéant de fonctionnement pluriannuels</b>	<b>8</b>
<b>VI.</b>	<b>Niveau de l'épargne brute (ou CAF) et niveau de l'épargne nette</b>	<b>9</b>
<b>VII.</b>	<b>Niveau d'endettement de la collectivité</b>	<b>9</b>
a.	Le coût et la durée de la dette	9
<b>VIII.</b>	<b>Capacité de désendettement</b>	<b>10</b>
<b>IX.</b>	<b>Niveau des taux d'imposition</b>	<b>10</b>
<b>X.</b>	<b>Principaux ratios</b>	<b>10</b>
<b>XI.</b>	<b>Effectifs de la collectivité et charges de personnel</b>	<b>11</b>

## I. Contexte local

La Population légale au 31 décembre 2020 est 13.434 habitants. Saint-Genis-Pouilly est la 779<sup>ème</sup> commune de France métropolitaine sur 34 968 en termes de population. C'est la 6<sup>ème</sup> commune du département de l'Ain.

A dominante résidentielle avec 90,5% de résidences principales, la ville connaît une très forte dynamique à l'instar de l'ensemble de Pays de Gex.

	2001	2010	2018	2019	2020	Évolution annuelle moyenne depuis 2010
Population (légale)	6 497	8 292	11.044	11.593	13.434	+ 6,2 %
Population scolaire (primaire)	725	926	1.462	1.466	1.480	+ 6 %



En comparaison à la Population Totale la ville compte en proportion une population plus importante de jeunes actifs avec des enfants. D'autre part les hommes sont plus nombreux que les femmes à l'inverse de la population globale.

## II. Priorités du budget

Le Budget Primitif 2021 de la ville de Saint-Genis-Pouilly a été voté par le conseil municipal le 1<sup>er</sup> décembre 2020. Le Budget Supplémentaire a été voté le 2 mars 2021 afin d'affecter les résultats dégagés par l'exercice précédent.

Dans un contexte d'incertitude auquel s'ajoute une baisse sensible de la dynamique des ressources, il est important de conserver des marges de manœuvre sur la section de fonctionnement, une fois les équipements actifs : il sera nécessaire de faire face aux charges courantes liées à leur utilisation.

Les projets d'envergure étant réalisés et en ayant à porter des projets d'investissement dont le financement est assuré, la couverture des charges reposera donc sur une progression future de nos ressources fiscales, précisément la taxe foncière.

En attendant, une revalorisation des taux et afin d'anticiper ce décalage entre les évolutions de dépenses et de recettes, la commune a la possibilité de provisionner en section de fonctionnement une part des excédents constatés en fin d'exercice de sorte à se prémunir contre de mauvaises surprises à l'avenir.

Dans ce contexte les principaux objectifs sont :

**a. En fonctionnement :**

- Revoir le taux d'imposition de la taxe foncière afin de prendre en compte les modifications liées à la disparition de la taxe d'habitation,
- Augmenter de manière raisonnée le taux de taxe foncière afin d'absorber la charge générée par la délégation de Service Public pour l'exploitation du Centre Aquatique,
- Maintenir la qualité des services à la population,
- Dégager un autofinancement au minimum égal à la CFG.

**b. En investissement :**

- L'Extension du Centre aquatique,
- Le projet d'équipement sportif "Sous les Vignes",
- La maison des solidarités,
- L'extension et la réhabilitation du Centre culturel Jean Monnet.

Le financement de ces projets étant assuré par :

- L'autofinancement maintenu à hauteur de la CFG (Contribution Financière Genevoise),
- Le FCTVA (Fonds de Compensation de la TVA) pour environ 16 % du montant des travaux,
- Des réserves constituées au fil des exercices précédents,
- Des cessions foncières permettant de financer par ailleurs la réalisation des équipements indispensables.

### III. Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement : évolution, structure

**a. Section de fonctionnement – Recettes**

Le montant total prévu en 2021 pour la section avant l'affectation du résultat de l'exercice 2020 est de 15 334 350 €.

▪ **Produit des services :**

Les produits des services sont estimés équivalents à ceux de 2019, compte tenu de la situation exceptionnelle due au confinement total de mars à mai 2020. Au Budget Supplémentaire, au vu de la situation incertaine, le produit des services a été revu à la baisse.

▪ **Impôts et taxes :**

La progression de cette ressource est estimée à 0,8% en dessous du rythme constaté ces dernières années, par prudence. Les taux de revalorisation indiquent des bases augmentées de 0,9% pour la taxe d'habitation résidence principale et de 1,2% pour les résidences secondaires ainsi que pour la taxe foncière.

Le taux de taxe foncière est revu à la hausse afin d'intégrer la part départementale qui compense la perte de la taxe d'habitation, et une hausse légère de la part communale de 1,32 points (cf. IX page 11).

Les recettes sur les droits de mutation sont maintenues au même niveau.

▪ **Dotations et participations :**

La CFG (Contribution Financière Genevoise, versée par l'intermédiaire du département à hauteur du

nombre de frontaliers déclarés sur la commune) augmente de 7% soit + 259.656€ par rapport à l'exercice 2020, soit un montant de 3.950.890 €.

▪ **Autres recettes :**

Celles-ci sont évaluées à l'identique par rapport à 2020.

Pour conclure, voici le budget voté en comparaison aux réalisations sur 4 ans :

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	2021 Mt voté BP + BS	Var en %
Produits des services, du domaine et ventes	1 296 378	1 330 379	872 448	916 750	5.08%
Impôts et taxes	8 512 410	8 944 265	9 276 903	8 812 500	-5.01%
Dotations et participations	4 290 517	4 658 421	5 187 257	5 350 990	3.16%
Autres produits de gestion courante	90 834	91 983	159 218	114 200	-28.27%

***b. En section de fonctionnement – Dépenses***

▪ **Charges à caractère général :**

Ce chapitre progresse de 10% : le budget 2021 prévoit le coût de la délégation de Service Public pour l'exploitation du Centre Aquatique en année pleine ce qui représente 9,2% des charges courantes.

▪ **Charges de personnel :**

Les charges de personnel 2021 augmentent de 3 % par rapport à la prévision inscrite au budget primitif 2020. Cette augmentation est due pour 1,2 % au Glissement Vieillesse Technicité. Ensuite, des créations de postes sont envisagées pour la rentrée 2021 sur les écoles, à cela s'ajoute 2 à 3 policiers municipaux et des renforts à l'hôtel de ville.

▪ **Atténuation de produits :**

La péréquation à laquelle la commune participe sera identique en 2021 à sa participation en 2020. En fonction de leurs ressources, les communes versent ou reçoivent des fonds permettant ainsi de répartir les richesses à la fois au niveau d'un territoire intercommunal (Fonds de Péréquation des ressources intercommunales et Communales – FPIC) et au niveau national (Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources - FNGIR).

▪ **Autres charges de gestion courante :**

Hormis la décision d'augmenter la subvention au CCAS de 20.000€ en 2021 pour pouvoir aider les familles qui seraient en difficulté suite à la pandémie, les autres montants restent au niveau de 2020.

▪ **Dotations aux amortissements :**

La dotation aux amortissements est stable.

	CA 2018	CA 2019	CA 2020	2021 Mt voté BP + BS	Var en %
Charges à caractère général	2 982 301	3 193 743	3 638 274	4 187 400	15.09%
Charges des personnel et frais assimilés	5 769 224	6 151 734	6 482 717	6 634 300	2.34%
Atténuation de produits	1 055 650	1 043 330	1 273 671	1 051 000	-17.48%
Autres charges de gestion courante	678 853	686 314	694 376	832 900	19.95%

c. Dans ce contexte :

L'exercice 2021 au budget supplémentaire dégage un disponible pour la section d'investissement de 1.870.150 € sans prendre en compte l'affectation du résultat 2020 sur 2021.

L'excédent de la section de fonctionnement de 2020 est de 6.537.132,04 € au compte Administratif.

Au budget supplémentaire, après affectation du résultat 2020, le budget 2021 s'équilibre à 18.704.371 € avec un excédent prévisionnel de 5.926.771 € dont 4.601.771 € sont affectés à la section d'investissement, soit un montant supérieur à la CFG.

d. Section d'investissement – Recettes

Au terme du budget supplémentaire, la section d'investissement dégage un suréquilibre de 8.700.006€. Soit 53.140.940€ de recettes pour 44.440.933€ de dépenses à réaliser sur l'exercice 2021.

▪ **Dotations, fonds divers, réserves :**

Le versement de FCTVA est estimé à 1.550.000 €.

Le produit de Taxe d'Aménagement budgété est équivalent à celui des dernières années, cependant la Direction Départementale des Territoires estime le montant 2021 à 2.506.716 € compte tenu des permis de construire déposés (notamment OPEN) .

▪ **Subventions d'investissement reçues :**

Sont seulement inscrites les sommes attendues au titre des PUP effectivement signés et des subventions notifiées.

e. Section d'investissement – Dépenses

La programmation présentée pour 2021 est toujours ambitieuse avec les projets suivants :

- L'Extension du Centre aquatique,
- Le projet d'équipement sportif "Sous les Vignes",
- La maison des solidarités,
- L'extension et la réhabilitation du Centre culturel Jean Monnet.

Ensuite, des travaux d'entretien et d'amélioration des équipements existants sont prévus.

▪ **Le programme d'équipement :**

Le programme est évalué à 26.594.033 €, hors intégration des programmes réalisés dans la ZAC des Hauts de Pouilly dont le dénouement est attendu cette année.

▪ **Dettes en capital :**

Nous sommes sur la gestion technique du remboursement de prêts de la CAF et des produits perçus au titre des baux emphytéotiques.

▪ **Opérations patrimoniales :**

Comme pour les recettes, ces inscriptions permettent les comptabilisations techniques, notamment l'intégration des programmes réalisés dans la ZAC des Hauts de Pouilly dont le dénouement est attendu cette année.

#### IV. Montant du budget

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	4 187 400,00	0,00	0,00	0,00	4 187 400,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	6 631 500,00	0,00	2 800,00	2 800,00	6 634 300,00
014	Atténuations de produits	1 051 000,00	0,00	0,00	0,00	1 051 000,00
65	Autres charges de gestion courante	829 300,00	0,00	3 600,00	3 600,00	832 900,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>12 699 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 400,00</b>	<b>6 400,00</b>	<b>12 705 600,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	72 000,00	0,00	0,00	0,00	72 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	100 000,00		632 000,00	632 000,00	732 000,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>12 871 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>638 400,00</b>	<b>638 400,00</b>	<b>13 509 600,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	1 870 150,00		2 731 621,47	2 731 621,47	4 601 771,47
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	593 000,00		0,00	0,00	593 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>2 463 150,00</b>		<b>2 731 621,47</b>	<b>2 731 621,47</b>	<b>5 194 771,47</b>
<b>TOTAL</b>		<b>15 334 350,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 370 021,47</b>	<b>3 370 021,47</b>	<b>18 704 371,47</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>18 704 371,47</b>
--	----------------------

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	86 000,00	0,00	0,00	0,00	86 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 216 750,00	0,00	-300 000,00	-300 000,00	916 750,00
73	Impôts et taxes	8 812 500,00	0,00	0,00	0,00	8 812 500,00
74	Dotations et participations	5 050 100,00	0,00	300 889,61	300 889,61	5 350 989,61
75	Autres produits de gestion courante	114 200,00	0,00	0,00	0,00	114 200,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>15 279 550,00</b>	<b>0,00</b>	<b>889,61</b>	<b>889,61</b>	<b>15 280 439,61</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	40 000,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>15 319 550,00</b>	<b>0,00</b>	<b>889,61</b>	<b>889,61</b>	<b>15 320 439,61</b>
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	14 800,00		32 000,00	32 000,00	46 800,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>14 800,00</b>		<b>32 000,00</b>	<b>32 000,00</b>	<b>46 800,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>15 334 350,00</b>	<b>0,00</b>	<b>32 889,61</b>	<b>32 889,61</b>	<b>15 367 239,61</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>3 337 131,86</b>
---	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>18 704 371,47</b>
--	----------------------

#### Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>5 147 971,47</b>
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	111 600,00	89 675,47	70 000,00	70 000,00	271 275,47
204	Subventions d'équipement versées	85 750,00	0,00	0,00	0,00	85 750,00
21	Immobilisations corporelles	4 652 050,00	393 499,45	348 220,00	348 220,00	5 393 769,45
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	19 685 400,00	1 009 631,52	141 207,00	141 207,00	20 836 238,52
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>24 534 800,00</b>	<b>1 492 806,44</b>	<b>559 427,00</b>	<b>559 427,00</b>	<b>26 587 033,44</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	7 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	20 000,00		0,00	0,00	20 000,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>22 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>27 000,00</b>
45...	<b>Total des opé. pour compte de tiers(8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>24 556 800,00</b>	<b>1 492 806,44</b>	<b>564 427,00</b>	<b>564 427,00</b>	<b>26 614 033,44</b>
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	34 900,00		12 000,00	12 000,00	46 900,00
041	Opérations patrimoniales (4)	3 820 000,00		13 960 000,00	13 960 000,00	17 780 000,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>3 854 900,00</b>		<b>13 972 000,00</b>	<b>13 972 000,00</b>	<b>17 826 900,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>28 411 700,00</b>	<b>1 492 806,44</b>	<b>14 536 427,00</b>	<b>14 536 427,00</b>	<b>44 440 933,44</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>44 440 933,44</b>
---	----------------------

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 624 000,00	0,00	0,00	0,00	1 624 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	15 120 550,00	0,00	-14 820 550,00	-14 820 550,00	300 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>16 744 550,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-14 820 550,00</b>	<b>-14 820 550,00</b>	<b>1 924 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	1 770 000,00	0,00	0,00	0,00	1 770 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	0,00	0,00	3 200 000,00	3 200 000,00	3 200 000,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	3 612 000,00	0,00	0,00	0,00	3 612 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>5 384 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3 200 000,00</b>	<b>3 200 000,00</b>	<b>8 584 000,00</b>
45...	<b>Total des opé. pour le compte de tiers (8)</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>22 128 550,00</b>	<b>0,00</b>	<b>-11 620 550,00</b>	<b>-11 620 550,00</b>	<b>10 508 000,00</b>
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	1 870 150,00		2 731 621,47	2 731 621,47	4 601 771,47
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	593 000,00		0,00	0,00	593 000,00

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice(1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
041	Opérations patrimoniales (4)	3 820 000,00		13 960 000,00	13 960 000,00	17 780 000,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>6 283 150,00</b>		<b>16 691 621,47</b>	<b>16 691 621,47</b>	<b>22 974 771,47</b>
<b>TOTAL</b>		<b>28 411 700,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 071 071,47</b>	<b>5 071 071,47</b>	<b>33 482 771,47</b>

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>19 658 168,19</b>
--	----------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>53 140 939,66</b>
---	----------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)</b>	<b>5 147 871,47</b>
--	---------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

## V. Crédits d'investissement pluriannuels

<b>IV – ANNEXES</b>		<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>		
<b>AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT</b>		<b>B2.1</b>

### B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	
2017-01 Centre Jean Monnet	21 043 620,00	0,00	21 043 620,00	1 636 011,00	2 000 000,00	0,00	17 863 989,00
2013-01 Construction piscine	20 759 025,00	0,00	20 759 025,00	20 524 447,00	234 578,00	0,00	0,00
2016-03 Mise en accessibilité des bâtiments	504 800,00	0,00	504 800,00	119 353,00	180 000,00	0,00	200 000,00
2016-02 Requalification Centre ville	7 205 816,00	0,00	7 205 816,00	6 912 029,00	540 001,00	0,00	0,00
2013-02 Voirie PDI Nord	5 066 024,00	0,00	5 066 024,00	4 353 300,00	130 630,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.



## VI. Niveau de l'épargne brute (ou CAF) et niveau de l'épargne nette

Budget principal en milliers d'euros	CA 2018	CA 2019	CA 2020	BP + BS 2021
Recettes de gestion	14 056	15 142	15 725	15 280
Dépenses de gestion	10 901	11 075	11 557	15 280
Résultat de gestion	3 155	4 067	4 168	0
Intérêts de la dette	0	0	0	0
Épargne brute	3 155	4 067	4 168	0
Emprunts en capital	12	11	9	
Épargne nette	3 143	4 056	4 167	

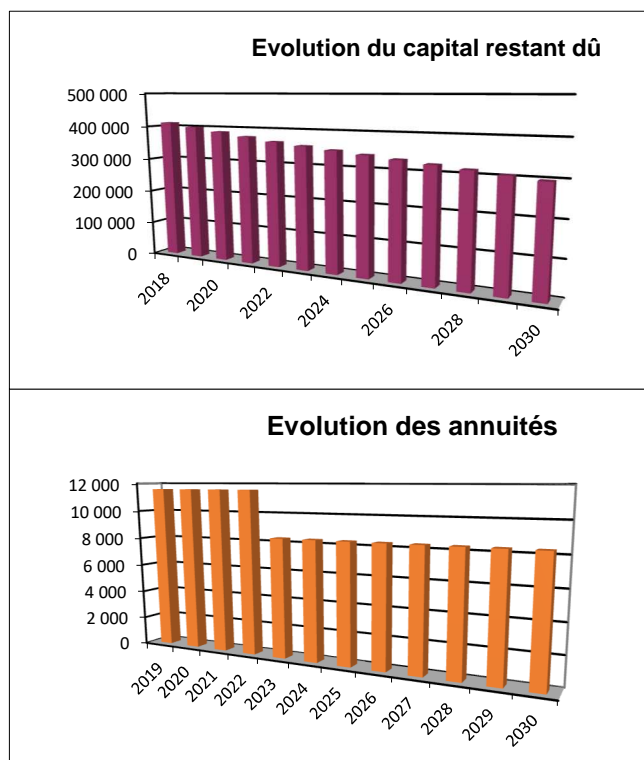
## VII. Niveau d'endettement de la collectivité

Répartition par type de taux	Montant	Ratio
Prêteurs divers (baux emphytéotiques)	373 200 €	99 %
<b>Prêts CAF</b>	<b>3 240 €</b>	<b>1 %</b>

Soit 28 € par habitant pour 13 434 habitants

### a. Le coût et la durée de la dette

- Actuellement la dette est purement technique, aucun risque de taux ne pèse sur la commune.



## VIII. Capacité de désendettement

Sans objet

## IX. Niveau des taux d'imposition

	TF Bâti	TF non Bâti
Saint-Genis-Pouilly (Taux d'imposition communal)	14,40 %	38,90 %
Taux d'imposition total (y compris le taux départemental)	28,37 %	38,90 %

En 2021, 80 % des contribuables ne paient plus de taxe d'habitation. En 2023, ce sera l'ensemble des administrés, exception faite des résidences secondaires qui seront soumises à la taxe d'habitation et à la majoration pour les zones en tension, dont le Pays de Gex fait partie.

A compter de 2021, la taxe d'habitation est compensée par la part départementale de la taxe foncière. En contrepartie les départements recevront une part de la TVA.

L'objectif est que la taxe foncière sur les propriétés bâties revienne intégralement aux communes. Dans le cas de Saint-Genis-Pouilly, le montant perçu pour la taxe foncière sera inférieur au produit fiscal actuel. Il est prévu une compensation par l'application d'un coefficient correcteur. Ce coefficient est calculé en faisant le ratio entre le montant perçu avec la taxe d'habitation et le montant perçu avec la taxe foncière.

Pour la commune le coefficient est de 1,129 environ. Ce coefficient est fixe, mais permet des variations en fonction du taux d'imposition et de la variation des bases de taxe foncière sur les propriétés bâties.

## X. Principaux ratios

Code INSEE	COMMUNE DE SAINT-GENIS-POUILLY BUDGET PRINCIPAL	BS 2021
------------	--	------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	12725
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i> ) :	337
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
Communauté d'Agglomération du Pays de Gex	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0	13933514	1066.721329	1149.472387

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1011	1215
2	Produit des impositions directes/population	522	567
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1204	1306
4	Dépenses d'équipement brut/population	1928	377
5	Encours de dette/population	33	852
6	DGF/population	74.581	175
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	51,5	59,3
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	0,84	91,3
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	1,6	358,0
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.028473	67,1

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

## XI. Effectifs de la collectivité et charges de personnel

Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, l'effectif compte 152 emplois pourvus dont 118 à temps complet et 34 à temps non complet.

Emplois par filière	Temps complet	Temps non complet	Total
Administrative	32	0	32
Technique	59	18	77
Sécurité	4		4
Animation	15	10	25
Culturelle	4		4
Sociale	4	6	10
<b>Total</b>	<b>118</b>	<b>34</b>	<b>152</b>

Emplois par catégorie	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
<b>Total</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>132</b>

En complément, les services de vacataires sont nécessaires ponctuellement afin d'encadrer les enfants lors des activités extra et périscolaires. Au 1<sup>er</sup> janvier 2021, il y avait donc 11 vacataires en temps non complets.

Ce sont donc environ 163 bulletins de paye qui sont édités chaque mois.

Evolution de la masse salariale en milliers d'euros	2018	2019	2020	2021 (Budget)
Personnel Titulaire	2 559	2 572	2 521	2 908
Personnel Non Titulaire	1 314	1 602	1 680	1 516
Personnel extérieur	107	101	96	115
Charges	1 790	1 870	1 886	2 095
<b>Total</b>	<b>5 769</b>	<b>6 145</b>	<b>6 183</b>	<b>6 634</b>
Remboursements sur charges	115	117	229	86
<b>Net</b>	<b>5 654</b>	<b>6 028</b>	<b>5 954</b>	<b>6 548</b>

Le budget prévoit d'étoffer le service de police Municipale. D'autre part, les effectifs scolaires sont en pente ascendante il sera sans doute nécessaire de renforcer les équipes encadrant les enfants à la rentrée prochaine.